



Benjamin Moore®

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision : 19-avr.-2022

Numéro de révision: 3

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	AURA WATERBORNE EXTERIOR PAINT LOW LUSTRE FINISH BASE 3
Code du produit	F6343X
Code produit Alternate	F6343X
Classe de produit	Peinture diluée à l'eau
Couleur	Tous
Utilisation recommandée	Peinture
Restrictions d'utilisation	Aucun renseignement disponible

Fabriqué pour

Benjamin Moore & Cie Limitée
8775, rue Keele
Concord ON L4K 2N1
Tél.: 1-800-361-5898
www.benjaminmoore.com/fr-ca

Fabricant

Benjamin Moore & Cie
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
Tél. : 1-866-708-9180
www.benjaminmoore.com

Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC: +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300
+1 703-527-3887 (en dehors des États-Unis et du Canada)
CANUTEC: 613-996-6666 (urgence de transport seulement)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Sensibilisation de la peau	Catégorie 1A
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger

Peut provoquer une allergie cutanée

Peut induire des anomalies génétiques
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus



Aspect liquide

Odeur peu ou pas d'odeur

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
Porter des gants de protection

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible

AVERTISSEMENT : Ce produit contient des composés d'isothiazolinone à des concentrations inférieures à 0,1 %. En plus de jouer le rôle de biocides couramment utilisés dans la plupart des peintures, ces substances servent d'agents de conservation dans une variété de produits de soins personnels. Certaines personnes peuvent y être sensibles ou allergiques, même à de faibles doses.

3. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)

			LCRMD)	
Nepheline syenite	37244-96-5	10 - 30%	-	-
Titanium dioxide	13463-67-7	1 - 5%	-	-
Decanedioic acid, bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-pip eridiny) ester	41556-26-7	0.1 - 0.25%	-	-
Sodium C14-C16 olefin sulfonate	68439-57-6	0.1 - 0.25%	-	-
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2- yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydro xyphenyl]-1-oxopropyl]-.omega.- hydroxy-	104810-48-2	0.1 - 0.25%	-	-
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2- yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydro xyphenyl]-1-oxopropyl]-.omega.- [3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1, 1-dimethylethyl)-4-hydroxyphen yl]-1-oxoprop	104810-47-1	0.1 - 0.25%	-	-
Carbamic acid, 1H-benzimidazol-2-yl-, methyl ester	10605-21-7	0.1 - 0.25%	-	-

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au
médecin en consultation.

Contact avec les yeux

Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15
minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout
en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures
contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un
médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Détruire les articles contaminés tels que: chaussures.

Inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se
prolongent, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en
boire abondamment par la suite. Consulter un médecin au
besoin.

Symptômes et Effets les Plus Importants

Peut causer une réaction cutanée allergique.

Avis aux médecins

Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.
Risques Spécifiques à la Substance Chimique	Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême.
Sensibilité au choc	Non
Sensibilité à la décharge électrostatique	Non
Données sur l'inflammabilité	
Point d'éclair (°F)	Non applicable
Point d'éclair (°C)	Non applicable
Méthode	Non applicable
Limites d'inflammation dans l'air	
Limite inférieure d'inflammabilité	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité:	Non applicable

NFPA **Santé:** 2 **Inflammabilité :** 0 **Instabilité:** 0 **Spécial :** Sans objet

Légende NFPA

0=Non dangereux
1=Faible
2=Modéré
3=Élevé
4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate.
Autres informations	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Précautions relatives à l'environnement	Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
Méthodes de nettoyage	Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le haut et peller dans les récipients appropriés pour la

disposition.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention

Éviter le contact avec la peau, les yeux et le vêtements.
Éviter de respirer les vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

Entreposage

Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de la portée des enfants.

Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Nepheline syenite	N/E	N/E	N/E	10 mg/m ³ - TWA	N/E
Titanium dioxide	TWA: 10 mg/m ³	10 mg/m ³ - TWA	10 mg/m ³ - TWA 3 mg/m ³ - TWA	10 mg/m ³ - TWA	10 mg/m ³ - TWA ^{EV}

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau

Protection respiratoire

Lunettes de sécurité avec protections latérales
Gants protecteurs et habillement imperméable.
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Dans une application dépassant les limites d'exposition admissibles, porter un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH sélectionné par un technicien qualifié en fonction des conditions de travail particulières. Pour vaporiser le produit ou l'appliquer en lieu confiné, porter un appareil respiratoire recommandé pour la pulvérisation de peinture ou pour la protection contre les vapeurs organiques conforme aux normes NIOSH.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	liquide
Odeur	peu ou pas d'odeur
Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible
Densité (lbs/gal)	9.8 - 9.9
Densité	1.18 - 1.20
pH	Aucun renseignement disponible
Viscosité (cps)	Aucun renseignement disponible
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
% solides en masse	45 - 55
% solides en volume	35 - 45
% volatiles en masse	45 - 55
% volatiles en volume	55 - 65
Teneur limite réglementaire en COV (g/l)	< 50
Point d'ébullition (°F)	212
Point d'ébullition (°C)	100
Point de congélation (°F)	32
Point de congélation (°C)	0
Point d'éclair (°F)	Non applicable
Point d'éclair (°C)	Non applicable
Méthode	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité:	Non applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	Non applicable
Temp d'autoignition (°F)	Aucun renseignement disponible
Temp d'autoignition (°C)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°F)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°C)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Sans objet
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Prévenir de la congélation.
Matières incompatibles	Pas de matières à signaler spécialement.
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans des conditions d'emploi normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies majeures d'exposition

Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Aucun renseignement disponible

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Contact avec les yeux

Peut causer une légère irritation

Contact avec la peau

La substance peut causer une légère irritation de la peau.
Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer une irritation.

Inhalation

Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion

Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

Sensibilisation

Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets neurologiques

Aucun renseignement disponible.

Effets mutagènes

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Effets sur la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Effets sur le développement

Aucun renseignement disponible.

Effets sur les organes cibles

Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique

Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée

Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

Risque d'aspiration

Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Titanium dioxide 13463-67-7	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
Decanedioic acid, bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidi nyl) ester 41556-26-7	= 2615 mg/kg (Rat)	-	-
Sodium C14-C16 olefin sulfonate 68439-57-6	= 2220 mg/kg (Rat)	> 740 mg/kg (Rabbit)	> 52 mg/L (Rat) 4 h
Carbamic acid, 1H-benzimidazol-2-yl-, methyl ester 10605-21-7	> 5050 mg/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rabbit)	-

Toxicité chronique

Cancérogénicité

L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène .:

Nom chimique	CIRC	NTP
Titanium dioxide	2B - Possible Human Carcinogen	

• Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : " On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. "

Légende

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP : National Toxicity Program

OSHA : Occupational Safety & Health Administration

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

Mobilité dans des milieux environnementaux

Aucun renseignement disponible.

Ozone

Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

Toxicité aiguë aux poissons

Titanium dioxide

LC50: > 1000 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

Carbamic acid, 1H-benzimidazol-2-yl-, methyl ester

LC50: 1.5 mg/L (Truite arc-en-ciel - 96 hr.)

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Carbamic acid, 1H-benzimidazol-2-yl-, methyl ester
LC50: 0.22 mg/L (water flea - 48 hr.)

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD	Non réglementé
ICAO	Non réglementé
IMDG / OMI	Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA : États-Unis
LIS : Canada

Oui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.
Non - Les composants ne sont pas tous énumérés.
Un ou plusieurs composants figurent à la Liste extérieure des substances du Canada.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

Aucun

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Aucun

SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPD

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS - **Santé:** 2* **Inflammabilité :** 0 **Réactivité:** 0 **EPI :** -

Légende HMIS

0 = Danger minimal

1 = Danger faible

2 = Danger modéré

3 = Danger sérieux

4 = Danger sévère

* = Danger chronique

X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à

http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparée par Service de la gestion responsable des produits
Benjamin Moore & Cie
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
800-225-5554

Date de révision : 19-avr.-2022
Justification de la révision Non disponible

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans le présent document sont présentées de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée ci-dessus. Cette information est fournie sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs devraient utiliser cette information uniquement à la suite de l'utilisation de ces matériaux et de la sécurité et de la santé des employés. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par les lois et règlements fédéraux,

provinciaux et locaux applicables.

Fin de la fiche signalétique